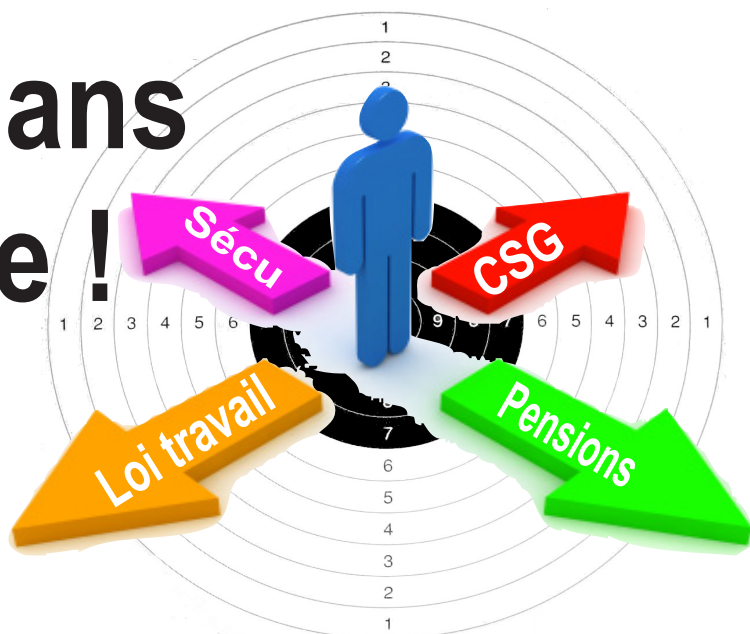


Les retraités dans la ligne de mire !

Si vous êtes retraités, salariés, licenciés sans plus de formalités, chômeurs, malades, étudiants, petits épargnants, automobilistes, abonnés au gaz et à l'électricité, voyageurs du métro ou de la SNCF, consommateurs d'eau, sensibles aux vaccins et à la pollution... Alors vous êtes concernés !



Le Premier ministre Edouard Philippe, dans sa déclaration de politique à l'Assemblée nationale, a confirmé que la **hausse de la CSG** aurait bien lieu dès 2018 pour les actifs comme pour les retraités. La CSG est payée par les salariés (7,5 % de leurs revenus), les détenteurs de patrimoine (8,2 % de leurs revenus) et par les retraités (à raison de 6,6 % de leurs pensions). **Cela signifie que les retraités contribueront par une baisse conséquente de leur pouvoir d'achat à la faible augmentation de celui des actifs.**

Une manière cynique d'opposer les uns aux autres et de culpabiliser les retraités mécontents en leur reprochant de ne pas vouloir aider les actifs... leurs enfants et petits-enfants. C'est le sens de la déclaration du candidat Macron qui affirmait que cette mesure ne toucherait que les retraités les plus aisés : *"Aux plus aisés des retraités, je leur demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants"*.

Les plus aisés ? En réalité la hausse de la CSG impactera tous les retraité-e-s percevant plus de 1198 € brut, soit 60 % d'entre eux ! Une pension de 1200 € se verra amputée de près de 245 € par an, 20 € par mois.

Et il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire mais d'une baisse des cotisations sociales prélevées sur les salaires. Ce qui constitue un pas de plus vers la fiscalisation et la privatisation de la protection sociale par le recours aux assurances privées pour compléter, puis à terme remplacer les cotisations sociales, que patronat et gouvernements s'appliquent à nommer « charges sociales » en lieu et place de « salaire social différé ».

Mais le candidat et maintenant Président avait justifié l'injustice de cette réforme par l'engagement que la **taxe d'habitation**, injuste elle aussi, serait supprimée pour 80 % des ménages, dès 2019. Prenant argument du « dérapage » budgétaire de 8 milliards de l'ancien gouvernement dont il était ministre de l'économie, son premier ministre a annoncé que **cette mesure de compensation devait être reportée en fin de mandat soit en 2021 ou 2022**. Cette construction aussi alambiquée qu'injuste était tout simplement destinée à éviter de toucher aux grandes fortunes et aux dividendes des grandes sociétés du CAC 40 qui ont vu leurs profits augmenter de 32,6 % en 2016.

Mais face à une opinion publique qui commence à découvrir qui est exactement ce président et ses objectifs, la peur d'un grand mouvement social a obligé le président et son gouvernement à revenir sur cette décision. Prenons conscience de la faiblesse de ce pouvoir et donc de notre force !

LES PERDANTS DU PROGRAMME DE #EMMANUELHOLLANDE

LES RETRAITÉS

60 % des retraités seront touchés par la hausse de la CSG de 1,7 points. Pour une pension moyenne de 1322€ bruts par mois, la perte sera de 270€ par an. Pour une pension de 2000€ bruts par mois, la perte sera de 408€ par an.

Depuis 30 ans, plus on simplifie les licenciements... plus des gens sont licenciés !
Il n'y a aucun lien entre le droit du travail et l'emploi. Au contraire, des bonnes conditions de travail permettent aux salariés d'être en bonne santé, de construire une famille, de s'investir dans leur emploi. A l'inverse, partout où les politiques de Macron ont été menées, des millions de salariés sont passés sous le seuil de pauvreté.

LE CODE DU TRAVAIL, CE N'EST PAS LE PROBLÈME

Seul 1 électeur sur 7 a voté pour le programme de Macron aux élections législatives. Pourtant, il veut imposer une super loi El Khomri en passant par ordonnance pour éviter les amendements. **Son projet, c'est :**

➡➡ **Créer un droit du travail différent dans chaque entreprise** : les salaires, les conditions de travail ou les protections en cas de licenciement seront négociés dans l'entreprise et pourront être moins favorables que la loi !

➡➡ **Supprimer les aides aux personnes licenciées** : aujourd'hui, un plan de sauvegarde de l'emploi (reclassement, formations, primes de départ) est obligatoire après le licenciement de 10 personnes. Ce seuil va être relevé : des milliers de salariés licenciés seront sans aide.

➡➡ **Donner plus de pouvoir aux employeurs**, en leur permettant de convoquer des référendums d'entreprise pour déroger au droit.

➡➡ **Casser le CDI avec la création du CDD de chantier** que l'employeur peut rompre à tout moment sans verser d'indemnité. En plus, le travail de nuit facilité et le renouvellement illimité du CDD sont envisagés.

➡➡ **Désarmer les salariés**, avec la fusion du comité d'entreprise, du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et des délégués du personnel en une instance, avec moins de droits et discutant par internet avec l'employeur.

➡➡ **Etablir des barèmes aux prud'hommes** : les employeurs hors-la-loi mettront de côté la somme nécessaire pour licencier illégalement syndicalistes, femmes enceintes, salariés âgés...

NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL !

MARDI

Démarrage



12

SEPTEMBRE